MOOC Stratégie PI

L'ESSENTIEL À RETENIR





Il existe de nombreux moyens de valoriser un titre de PI. Les plus utilisés sont la licence et la cession mais il peut aussi s'agir d'un apport en société par exemple.

Licence

Une licence est **un contrat** par lequel le propriétaire d'un titre de propriété industrielle accorde un **droit d'utilisation** à une personne ou une entreprise.

Obtenir une licence permet à une entreprise de réduire ses coûts et ses risques :

- elle n'a pas à assumer la R&D, ce qui représente une économie de temps et d'argent
- elle n'a pas à sa charge les frais de lancement d'un nouveau produit
- le montant des redevances peut être fixé en fonction du chiffre des ventes



Licence croisée: La personne ou l'entreprise à qui est accordée une licence en accorde une également en retour sur l'un de ses titres de PI.

Licence totale ou partielle: Pour une licence de marque par exemple, la licence peut porter sur tous les produits de la marque (licence totale) ou sur quelques-uns seulement (licence partielle).



Cession

Comme la licence, une cession est un accord commercial par lequel le propriétaire d'un titre de PI, le **cédant**, transfère la propriété de ce titre à un tiers, **le cessionnaire**.

Mais contrairement à la licence qui est accordée pour un laps de temps défini, la cession est définitive.

Le cessionnaire devient donc **propriétaire** et peut lui-même en **disposer librement**.

Quel que soit le moyen que vous ayez choisi pour valoriser vos actifs immatériels, il nécessite un acte juridique qui peut être rédigé entre les parties ou par des spécialistes en PI (conseil en propriété industrielle, avocat spécialisé).

N'oubliez pas d'informer l'INPI des changements qui interviennent tout au long de la vie de vos titres. C'est notamment indispensable si vous souhaitez vous **défendre** contre des contrefacteurs.

